

ACTION 17	Organiser l'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie	Date de création : Septembre 2021
		Date de mise à jour : Mai 2024

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant
--------------	--

OBJECTIF GLOBAL 4	Préserver les ressources en eau
--------------------------	--

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)										
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<table border="1"> <tr> <td>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources</td> <td style="background-color: red;"></td> </tr> <tr> <td>Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</td> <td style="background-color: orange;"></td> </tr> </table>	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources		Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains		Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère											
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources											
Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains											
Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations											
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables											

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ✚ L'eau potable est utilisée à des fins autres qu'alimentaires ✚ Economiser l'eau potable en récupérant l'eau de pluie pour arroser les jardins, laver les voitures... ✚ Préserver les ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Se greffer au dispositif d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie initiée par la CAPB (50€ d'aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau). ✚ Proposer une aide supplémentaire de la commune de 20€. ✚ Sensibiliser la population par le biais de la gazette municipale, par courrier ou réseaux sociaux Communiquer sur ces aides (médias locaux, panneau pocket, bulletin municipal, réseaux sociaux).

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune Réf Copil : Patricia Paris, Marielle Albandos, Emmanuel Duplaceau, Patxi Lans	CAPB

Indicateur(s) de suivi	Nombre de récupérateurs achetés
-------------------------------	---------------------------------

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1000€ / an	1000€ / an	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
				X



Dans le cadre de son plan sécheresse, la Communauté d'Agglomération Pays Basque veut encourager les usagers à s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie. L'objectif est de diminuer globalement notre consommation d'eau potable de 10%.

Elle propose des aides financières sans condition de ressources pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (50€ pour un récupérateur de contenance inférieure ou égale à 1000L, équipements compris).

Tous les détails sont sur le site de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

<https://www.communaute-paysbasque.fr/aide-a-lachat-de-recuperateurs-deau-de-pluie>

La commune de Saint Jean pied de Port, dans le cadre de l'Agenda 30, s'associe à cette démarche et propose une aide supplémentaire de 20€ aux bénéficiaires de ce dispositif.

Public éligible :

- Le titulaire doit être domicilié sur la commune de Saint Jean pied de Port.
- Il doit avoir fait la demande et avoir bénéficié de l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de la CAPB.

Justificatifs obligatoires :

- Récépissé fourni par la CAPB attestant de l'obtention de l'aide
- RIB (relevé d'identité bancaire).

Paiement :

Le paiement est réalisé par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire.